

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU ROCHER-PERCÉ VILLE DE PERCÉ

## Règlement numéro 460-2013

Règlement modifiant le *Règlement de lotissement* numéro 425-2011 afin de modifier la date d'admissibilité pour les droits au cadastre

ATTENDU QUE la Ville de Percé a adopté, le 3 juillet 2012, le Règlement

de lotissement numéro 425-2011;

ATTENDU QUE la Ville de Percé peut, en vertu de la Loi sur

l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q. chap. A-19, modifier

son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE qu'une modification est nécessaire afin de corriger la date

d'admissibilité pour les droits au cadastre;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire

du 6 août 2013;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit:

## **ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2 : DATE D'ADMISSIBILITÉ POUR LES DROITS AU CADASTRES

Les articles 40 et 41 du *Règlement de lotissement* sont modifiés par le remplacement de la date du 22 mars 1984 par le 6 avril 1983.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR		
Ce règlement entre en vigueur conforméme	nt à la Loi.	
ADOPTÉ À PERCÉ, ce 3e jour de septembre 2013.		
DATE BIENTOÉE EN VIOLIEUD : 44	h 0040	
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 11 septembre 2013		
Bruno Cloutier,	Gemma Vibert,	
Maire	Greffière	